

ACTION URGENTE

BAHREÏN. LA PEINE D'UN DIRIGEANT DE L'OPPOSITION DE NOUVEAU RÉDUITE

Le 3 avril, la Cour de cassation de Bahreïn a, pour la deuxième fois, réduit à quatre ans la peine d'emprisonnement de Sheikh Ali Salman, un dirigeant de l'opposition. Cet homme est un prisonnier d'opinion.

■ Le 3 avril, la Cour de cassation de Bahreïn a réduit de neuf à quatre ans la peine d'emprisonnement de **Sheikh Ali Salman**, dirigeant de l'opposition et secrétaire général de la Société islamique nationale Al Wefaq, le principal parti d'opposition à Bahreïn. Sheikh Ali Salman est un prisonnier d'opinion maintenu en détention à la prison de Jaww, au sud de la capitale, Manama.

■ Sheikh Ali Salman avait d'abord été condamné à quatre ans de prison le 16 juin 2015 par la Haute cour criminelle, à l'issue d'un procès inique. Il était notamment poursuivi pour « insultes publiques envers le ministère de l'Intérieur » et « appel public à enfreindre la loi ». Le tribunal l'avait acquitté du chef d'accusation d'« incitation à promouvoir la réforme du système politique par la force, la menace ou d'autres moyens illégaux », décision dont le parquet avait fait appel. Les accusations étaient liées à des discours qu'il avait prononcés en 2012 et 2014, notamment lors de l'assemblée générale de son parti, au cours de laquelle il avait réaffirmé que l'opposition était déterminée à mettre en œuvre par des moyens pacifiques les réformes réclamées par la population lors du soulèvement de 2011 et à amener les responsables présumés de violations des droits humains à rendre des comptes. Il avait également souligné le besoin d'égalité pour tous les Bahreïnites.

■ Le 17 octobre 2016, la Cour de cassation a ordonné que Sheikh Ali Salman soit à nouveau jugé, rejetant ainsi le jugement de la Cour d'appel rendu le 30 mai 2016 qui augmentait la durée de sa peine de prison à neuf ans. La Cour de cassation a jugé que les extraits des discours de Sheikh Ali Salman ne constituaient pas des éléments de preuve suffisants contre lui et auraient dû être présentés dans leur version intégrale. À l'issue de ce nouveau procès, la Cour d'appel a de nouveau confirmé la condamnation à neuf ans d'emprisonnement le 12 décembre 2016. Tout au long du procès, les avocats de Sheikh Ali Salman se sont plaints auprès du tribunal du fait que les extraits de ses discours présentés à titre de preuve aient été sortis de leur contexte, et ont demandé que le tribunal puisse les entendre dans leur intégralité, y compris les passages relatifs à la nature non violente des revendications de son parti.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités bahreïnites à annuler la condamnation de Sheikh Ali Salman et à le libérer immédiatement et sans condition, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression ;
- demandez-leur d'appliquer la décision du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire, qui a demandé que Sheikh Ali Salman soit libéré immédiatement et qu'il soit correctement indemnisé ;
- engagez-les à faire respecter le droit à la liberté d'expression et à abroger ou modifier toutes les lois érigeant en infraction l'exercice pacifique des droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 25 MAI 2017 À :

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Office of His Majesty the King
P.O. Box 555
Rifa'a Palace, al-Manama
Bahreïn
Fax : +973 1766 4587

Formule d'appel : Your Majesty, / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)

Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa
Ministry of Interior
P.O. Box 13, al-Manama
Bahreïn
Fax : +973 1723 2661
Twitter : @moi_Bahrain

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

Copies à :

Ministre de la Justice et des Affaires islamiques
Shaikh Khalid bin Ali Al Khalifa
Ministry of Justice and Islamic Affairs
P.O. Box 450, al-Manama
Bahreïn
Fax : +973 1753 1284
Courriel : <http://www.moj.gov.bh/en/>
Twitter : @Khaled_Bin_AI

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la neuvième mise à jour de l'AU 22/15. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde11/5338/2016/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

BAHREÏN. LA PEINE D'UN DIRIGEANT DE L'OPPOSITION DE NOUVEAU RÉDUITE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Sheikh Ali Salman est le secrétaire général d'Al Wefaq [Société islamique nationale], le principal parti d'opposition à Bahreïn. Il a été arrêté le 28 décembre 2014 en raison de déclarations qu'il avait faites en 2012 et 2014, notamment lors de l'assemblée générale de son parti deux jours plus tôt, le 26 décembre, au cours de laquelle il avait évoqué la détermination de l'opposition à prendre le pouvoir à Bahreïn, afin de mettre en œuvre de façon pacifique les mesures réclamées par la population lors du soulèvement de 2011 et d'amener les responsables présumés de violations des droits humains à rendre des comptes. Il a également souligné le besoin d'égalité pour tous les Bahreïnites, y compris la famille régnante. Son arrestation est survenue quelques jours après qu'il a été élu secrétaire général d'Al Wefaq pour un quatrième mandat. En juin 2016, à l'issue d'une audience d'urgence, la Haute Cour administrative a ordonné la suspension des activités d'Al Wefaq et la saisie des biens du parti, puis a prononcé sa dissolution le 17 juillet 2016. Al Wefaq a perdu son appel le 22 septembre 2016. Par ailleurs, le 20 juin 2016, le chef spirituel d'Al Wefaq, Isa Qasem, a été déchu de sa nationalité.

Le procès de Sheikh Ali Salman devant la Haute Cour criminelle de Manama s'est ouvert le 28 janvier 2015 en la présence d'observateurs d'Amnesty International et de représentants diplomatiques de plusieurs gouvernements. Le procès a été reporté plusieurs fois. Ses avocats se sont plaints auprès du tribunal du fait que les éléments de preuve à charge soient des passages de ses discours sortis de leur contexte, et ont demandé au juge de permettre la diffusion des enregistrements complets. Le juge a refusé cette demande à plusieurs reprises ainsi que la requête des avocats d'appeler des témoins à la barre. Le juge a arbitrairement interféré avec le contre-interrogatoire de témoins importants par l'équipe de défense, en particulier du policier ayant mené l'enquête sur Sheikh Ali Salman, en objectant aux questions des avocats ou en les reformulant. Lors de la dernière audience, le juge a autorisé l'accusation à soumettre de nouveaux argumentaires par écrit, mais a suspendu les débats au bout de quelques minutes sans permettre aux avocats de la défense de soumettre de nouveaux documents à titre de preuve. Sheikh Ali Salman a été condamné le 16 juin 2015 à l'issue d'un procès inique à deux ans de prison pour « incitation publique à la haine et au mépris envers une partie de la population dans le but de troubler l'ordre public » et « insultes publiques envers le ministère de l'Intérieur », et à deux années supplémentaires pour « appel public à enfreindre la loi », mais a été acquitté du chef d'accusation d'« incitation à promouvoir la réforme du système politique par la force, la menace ou d'autres moyens illégaux ».

Le procès en appel de Sheikh Ali Salman s'est ouvert devant la Haute Cour d'appel de Manama le 15 septembre 2015. Le ministère public avait requis la peine maximale et demandé l'annulation de son acquittement du chef d'accusation d'« incitation à promouvoir la réforme du système politique par la force, la menace ou d'autres moyens illégaux ». Lors d'une visite de ses avocats qui a eu lieu avant la première audience d'appel, des agents pénitentiaires ont empêché Sheikh Ali Salman de s'entretenir avec eux en privé. Lors de la deuxième audience d'appel le 14 octobre 2015, le juge a rejeté, sans raison valable, la demande des avocats de la défense, qui souhaitaient diffuser des enregistrements vidéo de discours prononcés par leur client afin de démontrer que les extraits ayant servi à le condamner avaient été sortis de leur contexte. Les avocats de la défense ont présenté leur plaidoirie par écrit, puis oralement, mais le ministère public n'a cessé de les interrompre. Sheikh Ali Salman a été autorisé à s'exprimer devant la Cour pendant 15 minutes. Il a alors nié toutes les accusations portées contre lui et déclaré qu'il tentait de susciter un changement politique et constitutionnel par des moyens pacifiques et qu'il était poursuivi en raison de ses opinions. Le 30 mai 2016, la Cour d'appel a confirmé sa condamnation et a augmenté la durée de sa peine d'emprisonnement, la faisant passer de quatre à neuf ans, annulant ainsi son acquittement précédent. Sa procédure d'appel a été entachée d'irrégularités, notamment des atteintes au droit de disposer de suffisamment de temps et de ressources matérielles pour préparer une défense. En septembre 2015, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire avait appelé les autorités bahreïnites à libérer Sheikh Ali Salman immédiatement et à lui accorder des réparations satisfaisantes.

Nom : Sheikh Ali Salman

Homme

Action complémentaire sur l'AU 22/15, MDE 11/6068/2017 – 13 avril 2017